

CITOYENNETÉ ÉCONOMIQUE, AIDE BUDGÉTAIRE SAOUDIENNE : La Cour suprême rouvre la boîte de Pandore

Le 14 janvier dernier la Section des comptes a adopté son programme annuel de contrôle des comptes publics, portant sur l'exercice 2012-2015. La branche de la Cour suprême va se pencher sur seize «affaires». En plus des enquêtes sur le Programme de citoyenneté économique, elle s'intéressera également à l'aide budgétaire accordée par le Royaume d'Arabie saoudite fin décembre 2015, d'un montant de 40 millions d'euros, soit la coquette somme de plus de 19 milliards de franc (7,5 pour cent du Pib). De l'argent dont le gouvernement précédent aurait consacré la plus grande partie à régler les arriérés de traitements et salaires qui s'étaient accumulés en 2015.

Lire pages II et III



Le Chiffre du Jour

645 millions

C'est le nombre de personnes qui n'ont toujours pas accès à l'électricité en Afrique, selon le rapport de l'Africa Progress Panel intitulé "Lumière, Énergie, Action : électrifier l'Afrique", lancé lundi 13 mars dernier au siège de la Banque africaine de développement à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Avec son "New Deal" pour l'énergie en Afrique, la Bad s'est engagée, entre autres, à investir 12 milliards de dollars dans le secteur de l'énergie dans les cinq ans et à lever 45 à 50 milliards de dollars de fonds auprès du secteur privé et d'autres partenaires.
Objectif : raccorder 130 millions de ménages au réseau électrique.

International

La Bad lance une émission obligataire globale de référence de 2,5 milliards de dollars

La transaction est dotée d'une maturité de trois ans – coupon 1,875%, échéance 16 mars 2020. Il s'agit de la première émission obligataire de référence en dollars de l'institution financière du continent en 2017, après l'obligation de référence de 1 milliard d'euros d'une maturité de sept ans émise en janvier. Plus importante transaction jamais réalisée par la Bad, elle représente une évolution majeure dans le profil de ses émissions et lui permet d'intégrer le cercle restreint des émetteurs d'obligations de références de tailles conséquentes, autrement dit supérieures à 2 milliards de dollars.

Lire en page IV



PROGRAMME DE CITOYENNETÉ ÉCONOMIQUE La Cour suprême rouvre la boîte de Pandore

En 2013, une mission du Fmi avait levé un coin du voile et montré l'importance qu'aurait jouée cette manne dans l'accession des Comores au point d'achèvement de l'Ippte (Initiative pays pauvres très endettés). C'est ainsi que le Fmi avait donné, année par année, la part des revenus issus du Programme de citoyenneté économique dans le Produit intérieur brut de 2009 à 2012.

C'est ce que l'on pourrait qualifier de réouverture de la boîte de Pandore. En effet, dans le cadre de son programme d'activités pour l'année 2017, la Section des Comptes de la Cour suprême va ouvrir des enquêtes sur les personnes impliquées dans la gestion du Programme de citoyenneté économique sur la période allant de 2008 à 2015. Parmi les personnalités qui devront être entendues dans le cadre de cette enquête, l'ancien directeur national de la Sûreté du territoire au ministère de l'Intérieur (Dnst) et actuel député de la circonscription de Bandrani à Ndzuani, Abou Achirafi. A cet effet, la Cour suprême a déjà saisi le président de l'assemblée nationale afin que le député soit informé et prenne contact avec le greffe de la section des comptes dans les meilleurs délais.

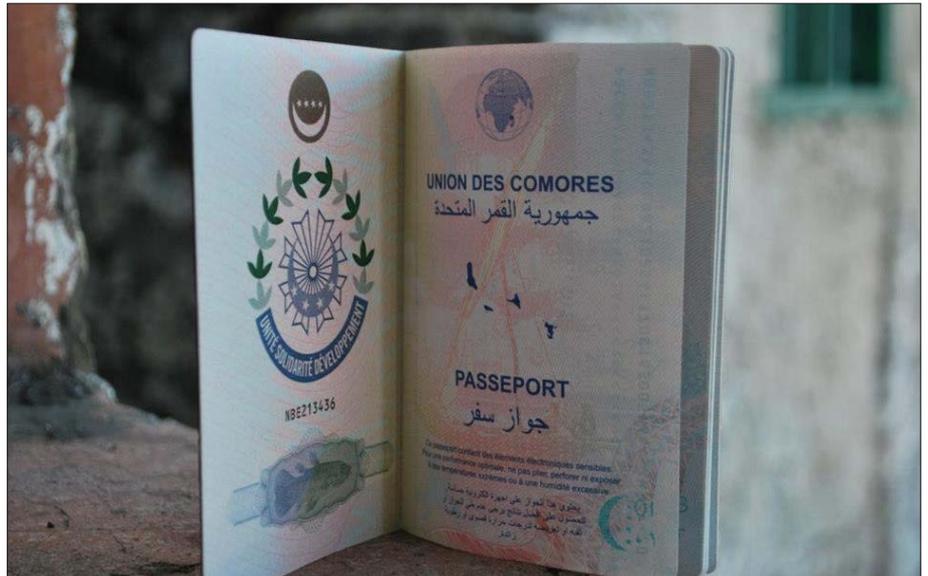
Dans cette affaire de "vente illicite" de passeports d'autres personnalités publiques avaient été entendues. C'est le cas de l'ancien ministre de l'Intérieur, Ahmada Abdallah et de son directeur de cabinet, Abbas Mohamed El-Had ou encore de l'ancien consul de l'Union des Comores à Dubaï, Abdillah Saïd Soilihi, pour ne citer que ceux-là. Ce n'est pas la première fois que cette cour essaye de démêler cet écheveau qu'est la gestion du programme dit de Citoyenneté économique.

Le contexte

La loi (n°08-014/Au) sur la citoyenneté économique a été «adoptée» de manière on ne peut plus controversée le 27 novembre 2008 par le parlement, par dix huit députés sur les trente trois de l'assemblée nationale. Le texte, dans sa version finale, avait stipulé que "l'acquisition de la citoyenneté économique par décision de l'autorité publique résulte d'une décision accordée à la demande d'une personne majeure ayant la qualité de partenaire économique du gouvernement des Comores".

Force est de constater que les personnes dont on a vendu les passeports comoriens sont loin d'être les "partenaires économiques" indiqués dans la loi. Ainsi une Commission nationale indépendante a été mise en place au mois d'octobre 2011 (Décret N°11-215 du président de l'Union).

Composée de sept membres, elle devait recevoir les demandes des potentiels «partenaires économiques» souhaitant acquérir la nationalité comorienne. Mais la réalité est tout autre, la plupart des acheteurs de passeports comoriens ne roulaient pas carrosse comme on a voulu le faire croire.



Rappelons qu'en 2013 suite à une enquête entreprise sur les fonds de la citoyenneté économique, l'ex-patron de la Dnst était entendu et placé en détention provisoire. Cette enquête révélait de la vente de sept cent passeports comoriens qu'on soupçonne avoir été vendus illégalement à des étrangers pour une valeur d'un peu plus de 2 milliards de francs comoriens. Mais après cinq mois de procédure, Abou Achirafi allait bénéficier, d'une liberté provisoire sous caution. Et se portera l'année suivante, candidat aux législatives pour le parti au pouvoir à l'époque.

Le cas le plus retentissant

L'ancien patron de la Dnst n'est certainement pas le seul qui va devoir s'expliquer auprès de la cour. Déjà en 2013, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi organique relative à la Cour suprême, avait entendu les anciens ministres des Finances et du budget, Mohamed Bacar Dossar et Hassane Hamadi respectivement actuels ministre des Affaires étrangères et gouverneur de l'île de Ngazidja. La Cour suprême s'était, en effet, saisie de l'affaire après la sortie médiatique, en aout

2013, de l'ancien président de la République, Ahmed Abdallah Mohamed Sambi, qui avait déclaré avoir laissé «plus de 11 milliards de francs issus de ces fonds» dans les caisses de l'Etat au «moment de son départ le 26 mai 2011». Réponse du berger à la bergère, les vice-présidents en charge des Finances et de l'aménagement du territoire du gouvernement Ikilou Dhoinine, successeur de Sambi, Mohamed Ali Soilihi et Nouridine Bourhane, allaient intervenir à la télévision nationale pour «démentir» les propos de l'ancien chef de l'Etat.

Si le cas Abou Achirafi reste le plus retentissant, il ne semble être, néanmoins, que la partie visible de l'iceberg dans les malversations supposées entretenues dans ce programme dit de citoyenneté économique en Union des Comores, de puis la promulgation en 2008 de la loi instituant ce système de vente des passeports comoriens à des étrangers.

Ippte

Car il y a le programme «officiel» de vente des passeports comoriens aux apatrides koweïtiens (Bidoun), qui aurait été piloté dans l'opacité totale, car non budgétisé, par l'homme de confiance de l'ex-président Sambi et patron du Holding Cgh (Comoro gulf Holding), Bashar Kiwan.

Citoyenneté économique, la Cour suprême...

De l'argent qui aurait transitait directement dans des comptes dont seul l'homme d'affaire franco-syrien avait le contrôle.

Difficile donc de connaître les sommes exactes générées par ce programme durant ces huit dernières années. Seuls chiffres jusqu'ici rendus publics de façon officielle : 200 millions de dollars, soit plus de 70 milliards de francs, suite à la vente de passeports comoriens à cinq cent soixante familles étrangères sur les quatre mille prévues dans le cadre dudit programme. 25 millions de dollars avaient été affectés comme aide budgétaire et 175 millions pour la réalisation de grands projets d'infrastructure.

Le 20 juin 2009, un accord avait même été signé par le gouvernement comorien et la Société Combined Groupe Contracting Co (K.s.c.c) pour la création de la société «Comoros combined groupe», supposée mener les travaux des infrastructures nationales. La Section des comptes, dans le cadre de ses nouvelles investigations, pourrait être menée à éclaircir ce qui apparaît comme un grand flou en élargissant son enquête au-delà de la casse qu'aurait perpétré l'ancien directeur nationale de la sûreté du territoire.

26 milliards francs

«Les revenus de la citoyenneté ont été particulièrement importants en 2012 et ont joué un rôle décisif dans l'accession des Comores au point d'achèvement de l'Ippte. Jusqu'à un point que nous n'imaginions pas, même dans le courant

de l'année 2012», s'était risqué à estimer, en mars 2013, le représentant résidant du Fonds monétaire international aux Comores, René Fiévet.

En 2013, une mission du Fmi avait levé un coin du voile et montré l'importance qu'aurait jouée cette manne dans l'accession des Comores au point d'achèvement de l'Ippte (Initiative pays pauvres très endettés). C'est ainsi que le Fmi avait donné, année par année, la part des revenus issus du Programme de citoyenneté économique dans le Produit intérieur brut de 2009 à 2012 : en 2009, les revenus issus du programme étaient de l'ordre de 1,5 pour cent du Pib. En 2010, ces revenus représentaient 1,8 pour cent du Pib. 2011, la part de ces revenus était de l'ordre de 4,0 pour cent du Pib. Et enfin, en 2012, point culminant de ces recettes exceptionnelles, les revenus du programme ont représenté 5,6 pour cent du Pib. Après calcul, ces chiffres font ressortir un montant total de plus de 26 milliards francs, soit les revenus issus de la citoyenneté sur la période de 2009 à 2012.

L'opinion se souviendra, peut-être, des 6 milliards de francs qui avaient financés la première phase de réhabilitation, soit 41 kilomètres de tronçons, des routes au niveau des trois îles. Première phase financée à partir des ressources issues du fonds de la citoyenneté économique. Mais cela semble être loin du cas du reste du pactole qui serait «dissimulé» croient savoir certains dans quelques paradis fiscaux.

Kamardine Soulé



Lors de la signature d'un protocole avec le Combined Group Contracting Company

6 milliards non versés

Le 1er avril 2011, l'Etat comorien signait avec l'homme d'affaire franco-syrien, Bashar Kiwan, une convention en dix points relative à la gestion des fonds du programme de citoyenneté économique entrepris par l'Union des Comores et le groupe Comoro Gulf Holding. Dans ce document, les deux parties convenaient que les sommes versées dans le cadre du programme de citoyenneté économique de Cgh à l'Union des Comores étaient de 13,500 millions de dollars et que le montant qui restait à verser par le groupe Cgh à l'Etat comorien était de l'ordre de 16 millions de dollars.

Ainsi le ministre des Finances de l'époque et le patron de Cgh avait convenu que la somme de ces deux montants, soit 29, 500 millions de dollars, représentaient la totalité du programme exécuté jusqu'au mois d'avril 2011.

En mai 2014, le tribunal de première instance de Moroni avait ordonné à la société Cgh (Ordonnance n°107 du 10/05/2014) de payer cette somme de 16 millions de dollars, soit environ 6 milliards de francs, à l'Etat comorien. Une décision confirmée, en dernier ressort, par la Cour d'appel de Moroni.

Ces autres dossiers dans le viseur de la cour suprême

Le 14 janvier dernier la Section des comptes a adopté son programme annuel de contrôle des comptes publics, portant sur l'exercice 2012-2015. La branche de la Cour suprême devrait se pencher sur seize «affaires». En plus des enquêtes sur le programme de citoyenneté économique, elle devrait s'intéresser, également, à l'aide budgétaire accordée par le Royaume d'Arabie saoudite fin décembre 2015, d'un montant de 40 millions d'euros, soit la coquette somme de plus de 19 milliards de franc (7,5 pour cent du Pib).

Autres sujets dans le viseur, la convention d'établissement de Telma (lire Watwan'Eco du 6 Janvier 2017), ainsi que les équipements de la société Comoros Gulf Holding.

Notons qu'en 2015, trois huissiers de justice étaient appelés à procéder à la saisie des biens du Holding de Bashar Kiwan et à une vente aux enchères publiques, afin de recouvrer une partie de l'argent que cette société doit à l'Etat comorien. La gestion du pavillon maritime comorien devrait être aussi scrutée à la loupe. De même que le dossier des retraités de l'Armée nationale de développement (And), et celui des bâtiments des garde-côtes comoriens, inauguré au mois de mai 2013, sont aussi dans la programmation des activités annuelles de la Cour.

La Section des comptes devrait auditer, en outre, les comptes du Fonds d'entretien routiers, la Redevance administrative unique destinée aux services des urgences de l'hôpital national El-maarouf, le don japonais (KR11) etc.

Watwan'Eco*, - Bp 984 - Magudjuu, Moroni - Union des Comores - Tl : 773.44.48. **Directeur de la publication:** Ahmed Ali Amir - **Rédacteur en chef général:** Mohamed Inoussa - **Rédacteur en chef adjoint :** Kamardine Soulé - **Secrétariat de rédaction et réalisation :** Hassane Mondjié (Madjuwani hasani). Photographes: Ibrahim Youssouf, Chaarane Mohamed. **Correction sur épreuve :** Ahmed Ali Amir. A participé à la rédaction de cette édition : Kamardine Soulé (Ks)

*Watwan'Eco est un supplément hebdomadaire du quotidien Al-watwan

Pour des raisons indépendantes de notre volonté, cette édition de Watwan'Magazine vous sera livrée dans un format plus réduit que son format habituel. Al-watwan presse édition espère que votre magazine retrouva rapidement le format auquel vous êtes habitués et vous prie d'accepter toutes ses excuses.

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BAD) Une émission obligataire globale de référence de 2,5 milliards de dollars

La réaction initiale des investisseurs a été particulièrement positive, et avec un montant d'intérêts indicatifs supérieur à 2,6 milliards de dollars (excluant les intérêts des chefs de file), le carnet d'ordres a ouvert officiellement le mercredi 8 mars à 8h (heure de Londres) .

Le mercredi 8 mars 2017, la Banque africaine de développement (Bad), notée AAA (Moody's) / AAA (S&P) / AAA (Fitch) a lancé et exécuté une nouvelle émission globale de référence de 2,5 milliards de dollars avec une maturité de trois ans arrivant à échéance le 16 mars 2020. Cette nouvelle transaction est la première émission obligataire de référence en dollars de l'institution financière du continent en 2017, après l'obligation de référence de 1 milliard d'euros d'une maturité de sept ans émise en janvier. Avec une taille d'émission finale de 2,5 milliards de dollars, cette transaction, la plus importante que la Bad ait jamais réalisée, représente une évolution majeure dans le profil de ses émissions et lui permet d'intégrer le cercle restreint des émetteurs d'obligations de références de tailles conséquentes (supérieures à 2 milliards de dollars).

La taille de cette transaction et la hausse du programme d'emprunt de la Bad (3,8 milliards de dollars en 2012 contre 9,4 milliards de dollars en 2017) reflètent la croissance des opérations de la Banque sur le continent africain. La Bad a, actuellement, réalisé 57 pour cent de son programme d'emprunt pour 2017.

Faits marquants

La Banque africaine de développement a souhaité profiter de conditions favorables sur le marché obligataire et d'une fenêtre d'émission opportune cette semaine, le calendrier économique et politique étant chargé jusqu'à la fin du mois de mars. Le mandat pour une nouvelle émission obligataire de référence en dollars avec une maturité de trois ans a été annoncé au marché le mardi 7 mars 2017 à 13h (heure de Londres), avec une indication initiale de prix autour de midswaps + 5 points de base, afin de commencer à recueillir les indications d'intérêts avant l'ouverture du marché européen le lendemain matin. Les chefs de file mandatés pour cette transaction étaient Baml, Daiwa, Goldman Sachs International, JP Morgan et TD Securities.

La réaction initiale des investisseurs a été particulièrement positive, et avec un montant d'intérêts indicatifs supérieur à 2,6 milliards de dollars (excluant les intérêts des chefs de file), le carnet d'ordres a ouvert officiellement le mercredi



Akinwumi Adesina,
président du Groupe de la Bad

8 mars à 8h (heure de Londres) avec un prix d'émission indicatif autour de midswaps + 4 points de base, 1 point de base en-dessous de l'indication initiale de prix.

Au cours de la matinée, le carnet d'ordres a continué de recueillir la demande des investisseurs. A 10h10 (heure de Londres), le carnet d'ordres avait atteint un montant supérieur à 3,45 milliards de dollars (excluant les intérêts des chefs de file),

permettant ainsi à la Bad de resserrer le prix d'émission de 1 point de base et de le fixer à midswaps + 3 points de base, avec une clôture de la transaction prévue à 10h30 (heure de Londres) pour les investisseurs européens et asiatiques.

Le carnet d'ordres ayant atteint un montant supérieur à 3,8 milliards de dollars (excluant les intérêts des chefs de file) à 12h15 (heure de Londres), la transaction s'est clôturée pour les investisseurs américains à 8h30 (heure de New York).

Grâce à la qualité exceptionnelle du carnet d'ordres et à une demande finale de plus de 3,8 milliards de dollars (excluant les intérêts des chefs de file), la Banque a décidé de fixer le montant de l'émission à 2,5 milliards de dollars. L'exécution de la transaction s'est déroulée à 18h25 (heure de Londres) avec un rendement réoffert de 1,926%, équivalent à une marge de 25,8 points de base au-dessus de l'obligation du Trésor américain de maturité 3 ans CT3 1,625% échéance mars 2020.

«*Nous avons lancé avec succès le plus gros emprunt obligataire de notre institution, 2,5 milliards de dollars US, et le carnet d'ordres de plus de 3,8 milliards de dollars reflète la confiance des investisseurs quant à la signature de la Bad*», a déclaré la trésorière du Groupe de la Bad, Has-satou N'Sele,

Statistiques de la transaction

La répartition finale du placement montre une forte pénétration de la Bad dans des régions clés du monde. Le carnet d'ordres, de très bonne qualité, a vu la participation de quatre vingt huit investisseurs, incluant treize nouveaux investisseurs pour la Bad, principalement de type Banques centrales et institutions officielles, qui ont souscrit à hauteur de 69 pour cent à la transaction.

Source : Bad

Première institution de financement du développement en Afrique,

Le Groupe de la Bad a mandat pour promouvoir un développement économique durable et le progrès social sur le continent, contribuant ainsi à réduire la pauvreté. Le Groupe de la Banque atteint cet objectif en mobilisant et en allouant des ressources pour les investissements dans le continent. Le capital autorisé de la Bad est d'environ 100 milliards de dollars et a été souscrit par quatre vingt pays membres dont cinquante quatre pays africains et vingt six non africains.

La stratégie de la Banque africaine de développement pour la période 2013 à 2022 traduit les aspirations de l'ensemble du continent. Elle est fermement ancrée dans une connaissance et une expérience approfondie du chemin parcouru par l'Afrique au cours de la dernière décennie et de la destination à laquelle elle souhaite parvenir au cours de la prochaine décennie.

En 2015, un nouvel agenda opérationnel stratégique a été énoncé et défini comme les "Top 5", avec pour objectif d'accélérer la mise en oeuvre de la stratégie décennale du Groupe de la Banque. Les "Top 5" sont : Éclairer l'Afrique, Nourrir l'Afrique, Industrialiser l'Afrique, Intégrer l'Afrique et Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique. Ces priorités opérationnelles sont conformes aux objectifs de développement durable et par conséquent essentielles pour la transformation de la vie des populations en Afrique à travers une croissance inclusive rapide et soutenue.